

FORMULAIRE D'INSCRIPTION REGISTRE DES PERSONNES "VULNERABLES"

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) est l'interlocuteur privilégié des services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement d'un plan d'alerte et d'urgence. Aussi, le CCAS tient à jour un registre des personnes dites "fragiles" afin d'être plus réactif en cas de gestion de crise.

Pour permettre l'intervention ciblée des services du CCAS en cas de déclenchement d'un plan d'alerte et d'urgence par la Préfecture, le CCAS met à jour un listing spécifique.

Sont concernées par ce dispositif **toutes les personnes de 65 ans et plus, toutes les personnes reconnues inaptes, toutes les personnes reconnues handicapées.**

Renseignements par simple appel téléphonique auprès du CCAS au 04.94.72.63.10 du mardi au vendredi de 9H00 à 12H00 et de 15H00 à 17H30.

Je souhaite être inscrit(e)

Sur le registre des personnes âgées et des personnes handicapées vivant à domicile (la demande peut être faite par vous ou votre représentant légal, ou si vous êtes d'accord par une tierce personne comme parent, médecin, voisin...)

Nom : Prénom :

Je suis né (e) le :

Je vis seul (e) ? En couple ?

Mon adresse exacte (y compris code d'accès)

Mon numéro de téléphone fixe :

Mon numéro de téléphone portable :

Les coordonnées de ma famille (nom, prénom, adresse, téléphone)

Les coordonnées d'un de mes proches voisins (nom, prénom, adresse, téléphone) :

Je possède la téléassistance : Oui Non

Je bénéficie des services d'une aide à domicile : Oui Non

Si oui laquelle :

Signature :

**Veillez remplir ce coupon, et le renvoyer ou le déposer au
CCAS de Barjols, Place Capitaine Vincens 83670 BARJOLS**

Le Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018 impose des règles strictes en matière de protection des données à caractère personnel et de transparence à l'égard de leur titulaire. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par le CCAS de la Mairie de Barjols pour la finalité suivante : Gestion de l'inscription au registre des personnes vulnérables dans le cadre du Plan d'alerte et d'urgence. La base du traitement relève ainsi d'une obligation légale à laquelle la Mairie de Barjols, en tant que responsable de traitement, est soumise. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires internes à la Commune, ainsi qu'aux services de secours et à l'ARS, en cas de problématique majeure. Conformément à l'article R121-11 du Code de l'action sociale et des familles (CASF), le formulaire (avec les données recueillies) sera conservé jusqu'au décès de la personne en cause ou jusqu'à sa demande de radiation du registre nominatif.

Les informations figurant au registre nominatif sont confidentielles. Elles sont modifiables ou peuvent être supprimées à tout moment par vous, sur simple demande.

En effet, la ville de Barjols est très attachée au respect de cette réglementation, et vous pouvez à tout moment demander à faire respecter vos droits conformément aux articles 15 à 21 du RGPD (droit d'accès, rectification, effacement, portabilité, limitation, opposition). Cette demande peut être effectuée :

- En contactant directement notre Délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpo-mairiedebarjols@agencergpd.eu ;
- En vous rendant directement à l'accueil de la Mairie de Barjols, située Place Capitaine Vincens, 83670 BARJOLS ;
- Via le module « [Gestion des demandes de droit](#) », disponible en bas de page du site internet de la Commune de Barjols.

Votre demande sera traitée dans les délais imposés par le RGPD et la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Une réclamation peut être adressée auprès de l'autorité de contrôle française (CNIL) à l'adresse suivante : [contacter le DPO de la CNIL](#) ou par téléphone : 01 53 73 22 22 ou par courrier : 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07.